

COMMUNE De MARTIGNA - BUDGET EAU

Envoyé en préfecture le 29/04/2025

Reçu en préfecture le 29/04/2025

Publié le

ID : 039-213903180-20250325-20250205-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

OBJET : AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2024

L'an deux mil VINGT CINQ, le 25 MARS à 19 H 00, le Conseil Municipal de la commune de MARTIGNA légalement convoqué le 18 Mars 2025, s'est réuni au lieu de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Charles DALLOZ ;

PRESENTS :

Jean-Charles DALLOZ, Maire - Marie-Christine LACROIX - Thierry DEGEORGE - Catherine CAMPANINI - Eric DANJEAN - Thierry MICHAUD - Bruno MONTEIL - Fernanda TEIXEIRA - Claire SAURAT ;

ABSENT EXCUSE : Maurice BONDIER pouvoir à Marie-Christine LACROIX ;

ABSENT : néant

Secrétaire de séance : Claire SAURAT

Monsieur le Maire expose au conseil municipal

que les résultats antérieurs reportés de fonctionnement sont de
que les résultats de fonctionnement de l'exercice 202 sont de

30 546.18 euros
- 3 940.47 euros

alors l'exercice 2024 a généré un excédent de

26 605.71 euros

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

le conseil municipal décide d'affecter ce résultat comme suit :

1) S'il y a lieu d'apurer le déficit d'investissement :

- soit **prioritairement** au compte 1068 :

- le solde disponible est reporté en fonctionnement au compte D002 :

2) S'il n'y a pas de déficit d'investissement à résorber et un solde disponible :

- soit en réserve au compte 1068 :

- le solde disponible est reporté en fonctionnement au compte R002 :

26 605.71 euros

Pour copie conforme et certification,
Le Maire,



Jean-Charles DALLOZ